

L'AMF veut mieux encadrer les rémunérations des patrons

GOVERNANCE

Le gendarme boursier a présenté son douzième rapport annuel de gouvernance.

Il demande une évolution du code Afep-Medef sur les packages de départ de certains patrons.

Laurence Boisseau
lboisseau@lesechos.fr

L'Autorité des marchés financiers (AMF), a publié son douzième rapport sur le gouvernement d'entreprise. Si le gendarme boursier reconnaît les efforts de transparence et d'information des grands groupes, il s'intéresse surtout à la question de la rémunération des patrons (indemnités de départ, variable annuel, pluriannuel, primes exceptionnelles...). L'AMF plaide auprès des deux organisations patronales, l'Afep et le Medef, qui rédigent le code de bonne conduite qui fait référence en la matière, pour un meilleur encadrement. Revue des différentes recommandations.

● PLUS DE COHÉRENCE

Michel Combes chez Alcatel, Bruno Lafont chez Lafarge et Chris Viehbach, chez Sanofi. Ces trois cas emblématiques de départ en 2015 se sont écartés, d'une manière



Le siège de l'Autorité des marchés financiers, à Paris.

Photo Gilles Rollet/REA

ou d'une autre, des règles fixées par le code Afep-Medef et relatives aux indemnités de départ. Parmi les manquements constatés : le non-respect des conditions de performance, le dépassement (en raison du cumul de plusieurs avantages) d'un plafond fixé à deux ans de rémunération. Le régulateur a appelé l'Afep et le Medef à préciser le calcul de ce plafond, à se pencher sur les méthodes employées pour valoriser les sommes versées en actions et à veiller à une meilleure cohérence entre les sommes pouvant être versées et le plafond des deux ans. Si Alcatel-Lucent a

revu le package accordé à Michel Combes, la procédure est encore en cours chez Lafarge, après que l'AMF s'est saisi et a fait part de certaines irrégularités.

Ambiguë et parfois disséminée entre plusieurs documents, la communication des sociétés a parfois donné lieu à un vrai jeu de piste. Le gendarme a donc recommandé la publication d'un communiqué réunissant toutes les informations.

● UNE MEILLEURE VISION D'ENSEMBLE

Le Code de commerce impose que « le rapport de gestion rende

compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés à chaque dirigeant ». En clair, les patrons qui occupent des fonctions dans les holdings de contrôle ou dans des filiales du groupe et qui en perçoivent une rémunération doivent communiquer ces montants. L'AMF a noté que deux sociétés ne respectaient pas ces exigences légales : Kering (avec Artémis) et Numericable-SFR (avec Altice). Et l'autorité a donc requis plus de transparence.

● DES RÉMUNÉRATIONS PLUS TRANSPARENTES

Dans 88 % des cas, les entreprises indiquent les critères retenus pour déterminer les rémunérations variables. Mais rarement, elles dévoilent l'objectif chiffré à atteindre. L'AMF encourage cette pratique et requiert une plus grande communication sur ce point.

Par ailleurs, le régulateur a fait état d'une grande diversité des mécanismes de rémunération pluriannuelle, qui ont aussi des appellations très différentes. Certaines entreprises n'ont pas hésité à modifier, voire à lever certaines conditions pour que le dirigeant perçoive malgré tout ces avantages. Pourquoi ? Comment ? L'AMF a donc requis une clarification du régime et une réflexion pour encadrer la possibilité de modifier les critères de performance des rémunérations variables pluriannuelles. ■

en bref

Les demandes de médiation au plus haut dans l'assurance en 2014

ASSURANCE — C'est une hausse continue. Le médiateur de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) a reçu l'an dernier 11.745 demandes de médiation, soit 1.284 de plus que pour l'année 2013, selon son rapport annuel rendu public lundi. En 2014, 71 % des demandes ont été jugées recevables. Contrairement aux années précédentes où les dossiers concernaient surtout les assurances de biens et de responsabilité, la majorité des réclamations (59,2 %) ont porté en 2014 sur les assurances de personnes. Au final, seuls 28 % des 985 avis rendus l'an dernier par le médiateur ont été favorables aux réclamants, contre 42 % en 2013.

Sur le point d'entrer en Bourse, ABN AMRO revient dans le vert



Patrick Mascarif/Rachmanov-REA

BANQUE — La banque néerlandaise ABN AMRO a augmenté son bénéfice net de 33 % au dernier trimestre, à 509 millions d'euros. Alors qu'il doit entrer en Bourse d'ici à la fin de l'année pour désengager l'Etat venu à son secours en 2008, le groupe a profité d'une baisse des créances douteuses et de l'amélioration de l'économie du pays. Issu de la fusion avec Fortis Bank, le groupe a été nationalisé, coûtant 22 milliards d'euros au contribuable.

Eurizon Capital conclut un partenariat avec SLJ Macro Partners à Londres

GESTION — L'italien Eurizon Capital a fait état, lundi, d'une hausse de 13 % de ses actifs gérés au 30 septembre, à 260 milliards d'euros. Il a collecté sur neuf mois 30 milliards d'euros dont 4 au troisième trimestre. La filiale de gestion d'Intesa Sanpaolo a par ailleurs annoncé un partenariat avec le londonien SLJ Macro Partners, qui gère 1 milliard d'euros. Une coentreprise détenue à 65 % par Eurizon et basée à Londres doit être créée. Les activités de SLJ Macro Partners y seront transférées avec pour objectif de développer le marché britannique.

annonces judiciaires & légales

75 • PARIS

SOCIÉTÉ

03123B – LES ECHOS

Aux termes d'un acte SSP en date du 5/11/2015 il a été constitué une SAS nommée :

ASSAS'SAUCE

Objet social : Exploitation d'un café-Restaurant-librairie

Siège social : 90, rue d'Assas, 75006 Paris

Capital : 170 000 euros

Président : Mme Ariane Scheidecker
Durée : 99 ans

11981648W – LE PUBLICATEUR LEGAL

VEDF 2 SNC

SNC AU CAPITAL DE 1.000 €
43-47 AVENUE DE LA GRANDE ARMÉE
75116 PARIS
808 421 564 RCS PARIS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 3 novembre 2015, il a été décidé :

- d'augmenter le capital social de 6.301.020 euros pour le porter de 1.000 euros à 6.302.020 euros par création de 630.102.000 parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune, numérotées 100.001 à 630.202.000 entièrement souscrites et libérées par compensation de créances.

- de modifier les articles 7 et 8 des statuts.

93 • SEINE-SAINT-DENIS

SOCIÉTÉ

11981326 – LA VIE JUDICIAIRE

LEOO

S.A.S. au capital de 71.200 €
Siège social : 22, avenue des Nations
ZAC Paris Nord 2 - BP 66118 Villepinte
95975 ROISSY
CHARLES DE GAULLE CEDEX
519 063 655 RCS BOBIGNY

Suivant décisions en date du 28/10/2015, il a été décidé de nommer en qualité de membres du conseil d'administration :

EMA Capital, S.A.R.L. au capital de 1.000 €, 97, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, 814 229 589 RCS PARIS.

EMCN, S.A.R.L. au capital de 1.000 €, 45, avenue Foch, 93400 VINCENNES, 814 240 479 RCS CRETEIL.

ADL PARTNER, S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 6.681.286,50 €, 3, avenue de Chartres, 60500 CHANTILLY, 393 376 801 RCS COMPIEGNE.

La même AG a décidé de nommer en qualité de commissaires aux comptes :

Titulaire : DBA AUDIT, 36, rue du Louvre, 75001 Paris, 481 828 606 RCS PARIS.

Suppléant : Monsieur Antoine DALAKUPEYAN, 2, passage du Grand Cerf, 75002 Paris.

95 • VAL-D'OISE

SOCIÉTÉ

11981574 – LE PUBLICATEUR LEGAL

HISENSE FRANCE

S.A.S. au capital de 500.000 €
Siège social :
161, rue de la Belle Etoile
95700 ROISSY-EN-FRANCE
800 867 426 RCS PONTOISE

Aux termes des décisions de l'Associé unique du, 25/9/2015, il a été pris acte de la démission de HE Hongbo, de ses fonctions de DG ; il a été décidé la nomination de HE Hongbo, demeurant, Ardennens-trasse 36, 40549 Düsseldorf (Allemagne), président en remplacement de LIU Qinghua.

11981578 – LE PUBLICATEUR LEGAL

PRET A POUSSER

S.A.S. au capital de 187.415 €
Siège social :
26, rue des Sablons
95360 MONTMAGNY
791 893 662 RCS PONTOISE

Aux termes des décisions de l'AG en date du 7/10/2015 et des décisions du président en date du 13/10/2015 : il a été décidé d'augmenter le capital par apport en numéraire d'un montant de 28.865 €, par l'émission de 5.773 actions d'une valeur nominale de 5 € chacune. Le capital est désormais fixé à 216.280 € divisé en 43.256 actions d'une valeur nominale de 5 € chacune. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

11981596 – LE PUBLICATEUR LEGAL

La Poutre Fleurie

S.A.R.L. au capital de 163.882,69 €
Siège social :
Le Cruchet
61170 LES VENTES-DE-BOURSE
394 315 717 RCS ALENÇON

L'AGO/E du 29/9/2015 a décidé, à compter du 1er/7/2015 de :

- transformer la société en S.C.I., sans création d'un être moral nouveau ; la durée, le capital et la gérance demeurent inchangés.

- changer l'objet comme suit : L'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers de parts sociales de S.C.I. en pleine propriété, nue-propriété, en usufruit, en jouissance, en droit d'usage et d'habitation. L'administration et la gestion par location ou autrement desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire sous quelque forme que ce soit.

- transférer le siège au 5, allée Paul Cézanne, 95100 ARGENTEUIL.

- modifier la dénomination en :

SCI "JENNIFER"

Les articles des statuts ont été modifiés en conséquence.

Immatriculation désormais au RCS de Pontoise.

11981646 – LE PUBLICATEUR LEGAL

BARBAUD IMMOBILIERE & COMMERCIALE "B.I.E.C."

S.A.R.L. au capital de 15.244,90 €
Siège social :
150, avenue de la Division Leclerc
95230 SOISY SOUS MONTMORENCY
343 163 796 RCS PONTOISE

Aux termes de l'AGO en date du 22/10/2015, l'assemblée générale approuve les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur et prononce la clôture de la liquidation à compter de ce jour.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Pontoise.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de Pontoise.

Le liquidateur

11981656 – LE PUBLICATEUR LEGAL

JOCHA

S.A.R.L. au capital de 7.622,45 €
Siège social :
168B, avenue Pierre Sémard
95400 VILLIERS-LE-BEL
353 763 113 RCS PONTOISE

L'AGE du 2/11/2015, a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 2/11/2015 et a nommé en qualité de Président M. HUSSNIAN Joseph, demeurant 14, avenue François Mathet, 60270 Gouvilleux.

Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions de la gérance.

Accès aux assemblées et vote : tout associé peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix

Transmission des actions : cession à un tiers ou au profit d'associé soumise à l'agrément préalable des associés.

Modification du RCS de Pontoise.

11981701 – LE PUBLICATEUR LEGAL

SOCIÉTÉ AMOUD

S.A.R.L. au capital 8.000 €
Siège social :
7, place du Marché
95800 CERGY-SAINT-CHRISTOPHE
509 668 984 RCS PONTOISE

Assemblée extraordinaire du 26/10/2015. Décision : dissolution de la société à effet du 1er/11/2015. A été nommé en qualité de liquidateur, Mme Danielle MAHMOUH, demeurant 12, avenue Gabriel Péri, 93400 Saint-Ouen. Le siège de liquidation est fixé à l'adresse du siège.

Mention en sera faite au RCS de Pontoise.

11981702 – LE PUBLICATEUR LEGAL

Aux termes d'un acte SSP, en date du 8/10/2015 ;

La société BRISAGO, S.A.S. au capital de 80.000 €, siège social : avenue des Violettes, 95500 Le Thillay, 421 223 645 RCS PONTOISE ;

A donné en location-gérance à :

La société HARMONIE, S.A.R.L. au capital de 1.000 €, siège social : avenue des Violettes, 95500 Le Thillay, 813 766 219 RCS PONTOISE.

Un fonds de commerce de distribution au détail de produits alimentaires et non alimentaires en supermarché, connu sous l'enseigne "SUPER U", comprenant l'ensemble des éléments corporels et incorporels composant le fonds, sis et exploité avenue des Violettes, 95500 LE THILLAY, pour une durée de 3 années et 6 mois, à compter du 1er/10/2015.

11981669 – LA VIE JUDICIAIRE

LEMA DISTRIB

S.A.R.L. au capital de 7.500 €
Siège social :
11, avenue Parmentier - 75011 PARIS
809 262 678 RCS PARIS

Suivant un PV en date du 21/10/2015, l'Associé unique décide à compter du 12/11/2015, de :

- transférer le siège au 3, place du Pays de France et 2, place de la Mairie, 95700 ROISSY EN FRANCE ;

- modifier l'objet qui se rédige désormais comme suit : l'exploitation d'un fonds de commerce de type supermarché sis 3, place du Pays de France et 2, place de la Mairie, 95700 Roissy-en-France, sous enseigne "CARREFOUR EXPRESS" ou toute autre enseigne appartenant au

groupe CARREFOUR à l'exclusion de toute autre.

Les articles 2 et 4 des statuts sont modifiés en conséquence.

Il est rappelé que le gérant de la société est M. Christophe MOTHE, 58, rue des Moines, 95630 Mériel.

Mention sera faite au RCS de Pontoise.

028133A – LES ECHOS

Le contrat de location-gérance consenti par la société FRANCE QUICK SAS, siège social sis à La-Plaine-Saint-Denis Cedex (93214) 50 avenue du Président Wilson, Parc des Portes de Paris, Bât. 123, 950 026 914 RCS Bobigny, prenant effet le 01/10/2010 pour se terminer le 30/09/2020, au profit de la société 7 SUR 7 RESTAURATION, SARL, siège social sis à Argenteuil (95100) 28 avenue Gabriel Péri, 401 158 308 RCS Pontoise, et portant sur le fonds de commerce de restauration rapide sis à Argenteuil (95100) 28 avenue Gabriel Péri, a été prolongé jusqu'au 30/09/2024, par avenant fait à La Plaine Saint Denis en date du 19/03/2013. Il ne pourra pas être reconduit tacitement. Pour avis.

028206A – LES ECHOS

Suivant acte SSP du 10/04/2013 Monsieur HAMRI Eric demeurant au 3 Route Nationale 77650 JUTIGNY, a donné à titre de location-gérance à Monsieur DAA-BAK Raouf demeurant 66 rue Robert Dupont 92600 ASNIERES SUR SEINE un fond de commerce de voyageurs par taxis sis et exploité au 104 boulevard Maurice Berteaux 95110 SANNOIS du 13/10/2015 au 19/01/2024.

028212A – LES ECHOS

SAINT-NICOLAS

Société Civile

Au capital de 1.525 euros
Siège social : 79 chemin de la Chapelle Saint Antoine
95300 ENNERY

RCS PONTOISE 411 777 311

Aux termes du PV de l'Assemblée Générale extraordinaire du 16 octobre 2015, il a été décidé de nommer Monsieur Michel LAMBERT, demeurant 50 bis avenue Victor Hugo 95630 MERIEL, en qualité de Gérant, en remplacement de Madame Maryse CHAMBERT.

Mention en sera faite au RCS de PONTTOISE

